



2020-10-16/03

Mairie de  
**Sainte-Agathe la Bouteresse**  
15 Route de la Bastie  
42130  
Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93

[mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr](mailto:mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr)

**Le Maire de Sainte Agathe la Bouteresse,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Vu** la nécessité de réaliser des travaux de taille et élagage en bordure de la Route de Compostelle et de l'Avenue des Bourgs,
- **Considérant** que pour assurer la sécurité des piétons il est nécessaire de limiter la circulation aux abords de ces voies pendant la durée des travaux ;

## A R R E T E

**Article 1** : En raison d'un empiètement sur chaussée lié à des travaux de taille et élagage, les piétons devront emprunter le trottoir opposé pendant la durée de l'intervention de l'agent communal Route de Compostelle et Avenue des Bourgs.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, estimée à quelques heures, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier. La restriction s'applique uniquement durant l'intervention qui se déroulera sur une période comprise entre le 19 et le 24 octobre 2020.

**Article 3** : Une signalisation appropriée sera mise en place par les services de la Commune, et ôtée par leurs soins.

**Article 4** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions réglementaires.

Fait à Sainte-Agathe la Bouteresse, le 16 octobre 2020.

Le Maire,  
Pierre DREVET.

